

# BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Janvier 2016

■ ■ ■ **Bilan 2015** : hausse de 7% les immatriculations au RCS (effet de l'immatriculation des auto-entrepreneurs), ainsi que du stock d'entreprises actives à Paris (+2,3%) ; les règlements amiables progressent, soit +9% d'ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation, avec une forte diminution des emplois salariés concernés (près de deux fois moins) et des passifs ; augmentation de 14% des ouvertures de sauvegarde et de redressement judiciaire (plus de trois fois plus d'emplois salariés concernés) ; stabilité des jugements d'ouverture de liquidation judiciaire ; baisse du volume de jugements prononcés en contentieux (-11%) ; augmentation des ordonnances d'injonction de payer (+17%) et des ordonnances sur requête (+3%) ; légère diminution des ordonnances de référé (-1%) ; poursuite du développement des règlements amiables des différends (+12%). ■ ■ ■

## Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

### 381 028 entreprises en activité au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le stock d'entreprises actives (381 028) enregistre une hausse de 2,3%, avec 8 583 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 31 décembre 2014.

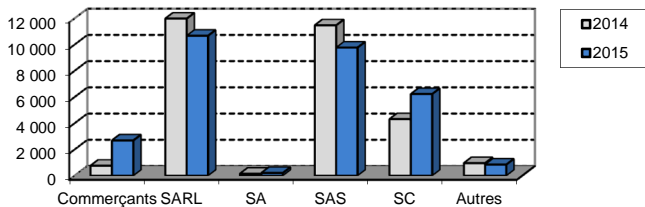
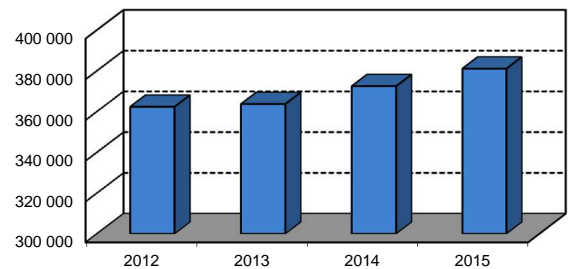
### Immatriculations d'entreprises

En 2015, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 32 934 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 7% par rapport à 2014. Celle-ci est principalement due aux immatriculations de 2 600 auto-entrepreneurs.

### Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

65% des nouveaux dirigeants sont des hommes, 27% sont des femmes, 8% sont des personnes morales.

Stock des entreprises en activité



## Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

67,2% des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 35% de SARL, 32% de SAS, 0,2% de SA ; 8,8% sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 21% des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 3% des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc ...

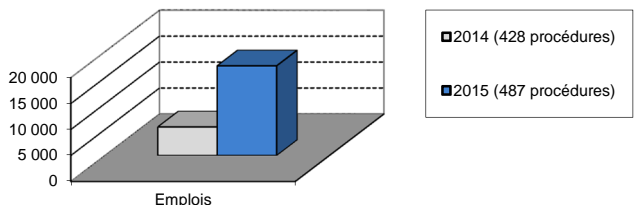
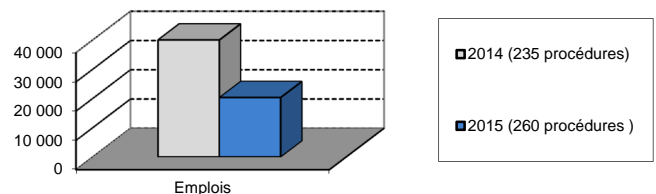
A noter : les créations de SAS enregistrent une hausse de 7 points en 2015, par rapport à 2014, au détriment des SARL principalement en recul de 5 points.

## Prévention des entreprises en difficulté

**Détection des difficultés** : 1 831 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts en 2015, soit une hausse de 1% par rapport à 2014.

**Traitement préventif** : 273 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal en 2015, soit 9% de plus qu'en 2014. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 260 procédures, soit une hausse de 11% par rapport à 2014.

**Emplois et passifs\*** : 20 328 emplois en 2015, soit près de deux fois moins qu'en 2014. Le montant des passifs traités dans le cadre de ces procédures ouvertes a porté sur 1 076 millions € en 2015, contre 5 077 millions € en 2014.



## Procédures d'observation et de traitement des difficultés

**Sauvegardes** : 71 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal en 2015, soit +29% par rapport à 2014.

**Redressements judiciaires** : 416 procédures ont été ouvertes en 2015, contre 373 en 2014, soit une hausse de 12%.

**Emplois\*** : 17 272 salariés\* concernés par ces procédures en 2015, soit plus de trois fois plus qu'en 2014.

**Plans en cours** : 906 plans (sauvegarde, continuation ou cession) sont en cours d'exécution au 31 décembre 2015, contre 898 au 31 décembre 2014, soit +7%.

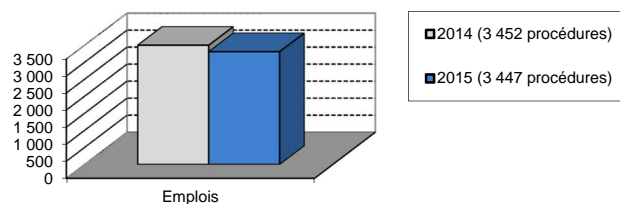
## Liquidations judiciaires

**Jugements d'ouverture** : 3 447 jugements d'ouverture ont été prononcés en 2015, soit un volume stable en comparaison avec 2014.

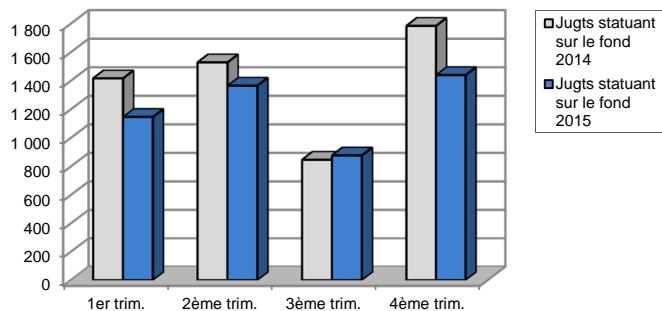
**Emplois\* concernés** : 3 310 salariés, contre 3 860 en 2014, soit une baisse de 14%. Moyenne d'un salarié par procédure.

**Procédures en cours** : 7 371 procédures sont en cours devant le tribunal au 31 décembre 2015. 3 825 procédures ont été clôturées en 2015, soit une hausse de 17% par rapport à 2014.

Le taux de rotation des dossiers est de 23 mois (stock/clôtures), contre 27,4 mois en 2014.



\* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus.



### Contentieux

**Stock des affaires en cours :** 8 871 affaires sont en cours au 31 décembre 2015 (dont 1 076 affaires de caisses de retraite), contre 8 472 au 31 décembre 2014 (dont 800 affaires de caisses de retraite).  
**Jugements prononcés \* :** 7 053 jugements ont été prononcés (dont 4 830 statuant sur le fond)\* en 2015, contre 7 943 en 2014 (dont 5 578 statuant sur le fond).

### Mesures d'instruction (fond/référé)

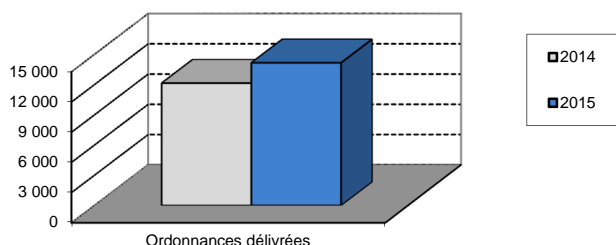
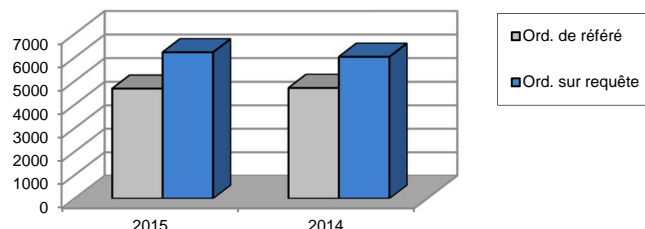
158 mesures d'instruction ont été ordonnées en 2015, contre 151 en 2014, soit +5%. 95 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 242, le délai moyen de traitement est de 30,6 mois.

\* Ces données excluent les 1 784 jugements de caisses de retraite prononcés en 2015.

### Ordonnances rendues

**Référés :** 4 687 ordonnances de référé ont été rendues en 2015, soit une légère diminution de 1% par rapport à 2014, même période. Le taux d'acceptation s'établit à 70% (même taux qu'en 2014). Elles ont traité des demandes totales de 436 millions €.

**Ordonnances sur requête :** 6 228 ordonnances sur requête ont été rendues en 2015, dont 920 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 2 185 ordonnances relevant de la juridiction du président et 3 123 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 200 nominations de commissaire aux apports. Les ordonnances sur requête enregistrent une hausse de 3% par rapport à 2014.



### Ordonnances d'injonction de payer

14 164 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2015, soit 17% de plus qu'en 2014 ; les décisions ont porté sur 118 millions € au titre de 2015 (106 millions € en 2014), soit 8 300 € par ordonnance (9 300 € en 2014).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 8,7% en 2015, contre 6,7% en 2014. Le taux d'opposition est de 4,3% en 2015 (5,7% en 2014).

### Modes amiables de règlement des différends

En 2015, 1 105 procédures de conciliation ont été ouvertes, à comparer avec 988 en 2014, soit une hausse de près de 12%.

### Conciliations engagées

2014	988
2015	1 105

Taux de recours et d'infirmité	2013		2014		2015	
	Recours	Infirmité	Recours	Infirmité	Recours	Infirmité
Jugements au fond (1)	17,4%	4,6%	17,7%	4,0%	12,9%	4,0%
Référés	3,4%	0,8%	2,9%	0,8%	2,6%	0,8%
Procédures collectives	0,7%	0,4%	0,9%	0,4%	0,7%	0,3%
Injonctions de payer	5,7%		5,4%		4,3%	

(1) hors caisses de retraite

### Recours, oppositions et infirmités en 2015

En 2015, le tribunal a rendu 7 053 décisions relatives aux litiges au fond ; pendant la même période, 911 ont fait l'objet d'un appel, soit 12,9% ; 284 ont été infirmées par la Cour d'appel, soit 4,0%.

En 2015, 4 687 ordonnances ont été rendues en référé ; pendant la même période, 120 ont fait l'objet d'un appel, soit 2,6% ; 39 ont été infirmées, soit 0,8%.

Sur les 14 723 décisions rendues en procédures collectives\*, 103 ont fait l'objet d'un recours, soit 0,7%, et 49 ont été infirmées, soit 0,3%. Sur les 10 344 ordonnances rendues par les juges commissaires\*\*, 43 ont fait l'objet d'une opposition, soit 0,4%.

Sur les 14 164 ordonnances rendues en matière d'injonction de payer, 605 ont fait l'objet d'une opposition, soit 4,3%.

\* y compris les ordonnances de vente et les créances contestées.

\*\* hors ordonnances de vente et créances contestées.

Source : greffe du tribunal de commerce de Paris

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 64 855 décisions en 2015. Il est composé de 172 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 211 salariés, dont 47 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées 381 028 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2015, plus de 133 200 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 67 000 inscriptions de privilèges et de nantissements. Sur le site [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr), le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales. Le site a enregistré plus de 3,2 millions de consultations uniques en 2015.